

Objectif prioritaire :

Adapter les modalités de prises en charge aux problématiques actuelles des usagers, et donc de repenser les modalités d'accompagnement pour ces adolescents proposés à l'ITEP de Biviers en sensibilisant davantage personnels, partenaires à une compréhension multifactorielle des troubles : TSLA, EHP et TC/TP

Évolution du dispositif

Situation actuelle au 1er janvier 2012 : 52 places au total

- une **SECTION ITEP TC/TP** : tel qu'il est décrit dans le décret de 2005 ;
- une **SECTION TSLA et TC/TP** : les effectifs sont constitués actuellement de 10 à 20% de troubles sévères du langage ; cette observation ne doit pas faire oublier pour autant que les 2/3 de la population présentent des troubles légers à modérés du langage, généralement associés à d'autres troubles (névrotiques, psychotiques...);
- une **SECTION EHP et TC/TP** : les adolescents à haut potentiel, quelles qu'en soient leurs caractéristiques, ne sont pas prioritaires pour une admission en ITEP selon les critères de la MDPH de l'Isère car provenant tardivement et traditionnellement du circuit scolaire ordinaire. En outre, ces usagers ne sont pas toujours identifiés comme tels lors de la constitution de dossier.
- une **CELLULE EVALUATION** : il s'agit de répondre ici à une demande récurrente du secteur de psychologie infantile et de psychiatrie effectuée auprès de la MDPH.
- une **CELLULE RELAIS/REPIT** : cette demande fait suite au constat de nécessité d'éviction partielle, de redonner du sens au travail de l'établissement d'origine et d'éviter le renvoi définitif.

Section ITEP 38 places	Semi-internat 6 places	Section EHP/TSLA et TC/TP 12 places (Internes + SI)	Semi-internat 6 places	Cellule Relais / Répît 1 place
	Internat 32 places		Internat 6 places	
				Cellule D'évaluation 1 place

Nombre de places visé par section : 54 places (40 internes / 14 demi-pensionnaires)

L'ITEP doit répondre aux objectifs cités tout en conservant la souplesse de fonctionnement nécessaire aux fluctuations de l'accueil des usagers présentées par la MDPH et en ne créant ni ségrégation supplémentaire par une classification trop rigide, ni prédominance d'un trouble au détriment d'un autre vu la pluridimensionnalité de ceux-ci.

Section ITEP 38 places	Semi-internat 6 places	Section EHP/TSLA et TC/TP 12 places (Internes + SI)	Semi-internat 6 places	Cellule Relais / Répît 2 places	Semi-internat 1 place
	Internat 32 places		Internat 6 places		Internat 1 place
				Cellule D'évaluation 2 places	Semi-internat 1 place
					Internat 1 place

Fiche(s) Action de référence

Fiches Actions dans lesquelles s'inscrit l'ITEP dans le cadre d'une dynamique associative commune à tous les ESSMS :

- Fiche Action 2-4 : Repenser la gouvernance d'OVE
- Fiche Action 3-1 : Consolider le partenariat avec l'Education Nationale (E.N) favorisant la prise en charge précoce de l'utilisateur
- Fiche Action 3-2 : Étendre les coopérations avec le secteur sanitaire
- Fiche Action 3-3 : Développer la promotion et l'éducation à la santé dans tous les ESSMS
- Fiche Action 4-1: Développer la pratiques des entretiens individuels d'activité au sein de tous les ESSMS d'OVE
- Fiche Action 4-2 : Renforcer et consolider les compétences des professionnels à travers le développement de formations « dédiées CPOM »
- Fiche Action 4-3 : Développer les formations par le biais d'une offre FOAD (Formation Ouverte et/ou A Distance)
- Fiche Action 4-4 : Accroître le niveau d'emploi de salariés handicapés ou assimilés
- Fiche Action 4-5 : Développer des colloques afin de favoriser l'intelligence collective
- Fiche Action 5-1 : Décliner la Gestion Des Risques dans le secteur médico-social
- Fiche Action 5-2 : Perfectionner la gestion des situations d'exception
- Fiche Action 6.1 : Engager les ESSMS dans une logique de développement durable
- Fiche action 6-2 : S'engager dans les procédures d'évaluation interne et d'évaluation externe
- Fiche Action 6-3 : Optimiser l'accompagnement des usagers en mobilisant le système d'information OVE
- Fiche Action 6-4 : Améliorer la performance des ESSMS en exploitant le tableau de bord SAGES, l'entrepôt de données Gestetab 2 et en les faisant évoluer en SIAD (Système Informatisé d'Aide à la Décision)
- Fiche Action 6-5 : Management de l'information

Fiches Actions dans lesquelles s'inscrit l'ITEP, dans le cadre d'actions et moyens spécifiques :

- Fiche Action 1-3-1 : Développer des sections Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA) au sein des ITEP existants
- Fiche Action 1-3-2 : Développer des sections Enfant à Haut Potentiel (EHP) et présentant des Troubles du Comportement (TC) dans un ITEP (au moins) par département
- Fiche Action 2-1-1 : Développer des Unités Mobiles de Soutien à l'Inclusion Scolaire (UMSIS) afin d'améliorer l'accompagnement à la scolarisation et le maintien de l'enfant dans son milieu ordinaire de vie
- Fiche Action 2-1-2 : Améliorer et poursuivre le développement des dispositifs d'expertise d'évaluation (DEV) IME-ITEP
- Fiche Action 2-2-1 : Développer les structures d'accueil alternative à l'exclusion et permettant le répit

Actions

- Accueillir dans la section « ITEP traditionnel » sur le temps du CPOM des situations repérées comme prioritaires ou complexes par la MDPHI (enfants et adolescents sans solution, situations partagées avec le secteur sanitaire, l'ASE, la PJJ,...).
- Poursuivre la pratique de bilans et poser les indications diagnostiques les plus précises possible.
- Informer et former les personnels.
- Informer les partenaires.

Moyens

A moyens constants.

Calendrier

2012 :

- finalisation de la section TSLA
- mise en place de la section EHP. La création de cette section est à suivre car les observations effectuées à partir des entretiens de pré-admission de cette année confirmaient une coloration « trouble de personnalité » majoritaire
- mise en place de la cellule « relais/répit »
- mise en place de la cellule « évaluation »

2013 :

- stabilisation de toutes les sections et cellules

Indicateurs

Cf Fiche Action 6-6 : Indicateurs du CPOM Unique